



## Droit aquis dans une entreprise du btp

Par **cousin63**, le **24/10/2011** à **23:18**

Bonjour, je suis salarié dans une entreprise du bâtiment nous avons été rachetés il y a deux ans. La nouvelle direction veut nous enlever des acquis donner au moment de la discussion des 35 heures, comme des jours de vacances en plus pour pouvoir faire tous les ponts. Actuellement on fait 38 heures 4 jours à 8h et un jour à 5h59mn en continu. Il voudrait nous reprendre nos jours de congés en plus, abandonner les ponts et refaire la semaine à 39h. A-t-il le droit de faire ça je vous remercie d'avance.

Par **pat76**, le **25/10/2011** à **14:07**

Bonjour, Le nouveau employeur ne peut pas modifier les clauses de votre contrat sans votre accord. De plus il doit également prendre en compte la convention collective du bâtiment. Vous avez des représentants du personnel dans l'entreprise?